



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

1^{er} mars 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 1^{er} mars 2022 à 19 h 40, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Hugues Lafrance, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Sara Vigneau, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présentes :

Mme Ariane Cummings, directrice générale
Mme Louise Déraspe, greffière adjointe
Mme Danielle Hubert, directrice des finances
Mme Caroline Richard, directrice des services techniques et des réseaux publics

Une personne assiste également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 40 par le maire Jonathan Lapierre.

R2203-0582

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Services municipaux
 - 3.1 Finances
 - 3.1.1 Dépôt et adoption du budget 2022
 - 3.2 Réglementation municipale
 - 3.2.1 Avis de motion – Règlement n° 2022-02 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2022
 - 3.2.2 Dépôt du projet de règlement n° 2022-02 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2022



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

1^{er} mars 2022

No. de résolution
ou annotation

4. Période de questions
5. Clôture de la séance

SERVICES MUNICIPAUX

FINANCES

R2203-0583

Dépôt et adoption du budget 2022

CONSIDÉRANT QUE le maire a procédé à la présentation du budget de la Municipalité et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le taux des divers services municipaux ainsi que le taux de la taxe foncière ont été divulgués pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE le budget a été déposé au conseil séance tenante pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver les prévisions budgétaires 2022 de la Municipalité et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine telles qu'elles ont été déposées.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R2203-0584

Avis de motion - Règlement n° 2022-02 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2022

Le conseiller, Richard Leblanc, donne l'avis de motion préalable à l'adoption du Règlement n° 2022-02 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2022.

R2203-0585

Dépôt du projet de règlement n° 2022-02 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2022

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2022 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prévoit adopter son règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année 2022;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

1^{er} mars 2022

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné quant à la présentation d'un tel règlement séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement de taxation n° 2022-02 séance tenante.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

Le maire invite les citoyens à faire parvenir leurs questions aux membres du conseil par courriel. Un suivi sera effectué ultérieurement auprès des personnes concernées.

R2203-0586

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de lever la séance à 19 h 42.

Jonathan Lapierre, maire

Louise Déraspe,
greffière adjointe